



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris pour l'année 2020 et ses communes membres**

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

**OBJET : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris pour l'année 2020 et ses communes membres**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5219-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony,

Vu la délibération du conseil de Territoire du 16 février 2016 fixant la composition de la CLECT de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant Mme Isabelle Drancy, en qualité de membre titulaire et M. Frédéric Guermann en qualité de membre suppléant de la CLECT de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris,

Vu le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris réunie le 12 novembre 2020,

Considérant que la CLECT est chargée de fixer le montant des ressources du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) nécessaire à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris dont la commune de Sceaux est membre,

Considérant que les modalités de calcul de ce Fonds sont prévues par le code général des collectivités territoriales et fixent une part obligatoire à verser par les communes membres de l'Etablissement public territorial et la possibilité d'un abondement supplémentaire par les communes membres,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

APPROUVE le rapport adopté par la commission d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris réunie le 12 novembre 2020.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Isabelle Drancy*